

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 NOVEMBRE et 19 DECEMBRE

### Tarifs communaux

Les tarifs communaux : concessions de cimetière - location de matériel et location de salle des fêtes sont augmentés d'environ 1.5 % pour l'année 2020.

### Mise en réseau en bibliothèques - validation des charges transférées

La communauté de communes a pris la compétence mise en réseau des bibliothèques au 1° juillet. Toute prise de compétence est accompagnée d'un transfert des charges financières évaluées par la commission d'évaluation des charges transférées. Pour Moutiers les Mauxfaits, la commune contribuera pour la somme de 6092 € pour les fonds de livres, les animations culturelles et le fonctionnement des bibliothèques. Les habitants du territoire auront accès à toutes les bibliothèques du réseau et aux animations qui seront organisées.

La bibliothèque pour tous de Moutiers les Mauxfaits n'étant pas dans le réseau, une convention est approuvée pour que la communauté de communes rembourse les frais de fonctionnement à la commune.

### Demande de subvention au titre de la DETR

La commune retient le dossier de rénovation de la maison des associations, située rue des Ecoles pour présenter une demande de financement au titre de la DETR 2020. Les travaux comprendront la rénovation des façades, de la toiture de l'un des bâtiments, La mise aux normes d'accessibilité et des rénovations intérieures. Le coût estimatif s'élève à 100 000 euros.

### Travaux à la mairie - avenants au marché de travaux

Quelques travaux supplémentaires se sont avérés indispensables au fil de la rénovation intérieure de la première partie et donnent lieu à la passation de deux avenants sur le lot menuiseries et peinture pour un montant total de 3965.86 euros.

La partie extension débute durant la première quinzaine de janvier. Le hall d'accueil et la salle du conseil municipal seront terminés au mois de mars.

### Reconduction de l'aide financière « Passeport pour l'accession »

Le conseil municipal, reconduit l'aide de 1 500 euros dans le cadre du passeport accession pour les acquéreurs du domaine de la Source. L'aide est accordée aux primo-accédants sous conditions de ressources. La commune confie à l'ADILE le soin d'instruire les dossiers.

### Extension de la vidéoprotection

La Préfecture ayant validé l'extension de la vidéoprotection, il sera procédé à l'installation de 6 caméras supplémentaires sur différents points du bourg. Le marché de fourniture et pose est confié à l'entreprise CTV pour un montant de 17 241.60 euros hors taxes.

### Convention avec l'Outil en Mains

L'association l'Outil en main procède à l'aménagement de son espace pour préparer les différents ateliers manuels qui seront proposés aux enfants de 9- à 13 ans. Une convention de mise à disposition gratuite des locaux est approuvée entre la commune et l'association définissant les modalités de fonctionnement de cette nouvelle association.

### Convention avec l'association ASMSA

Le Club de football a recruté un entraîneur avec un contrat d'alternance. Celui-ci étant titulaire du BPJEPS, une convention de mise à disposition de personnel est établie entre la commune et

l'association pour que M. Brandon Herant puisse travailler à l'accueil de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires. La commune remboursera à l'association les sommes dues pour les heures travaillées.

#### Acquisition d'un modulaire pour le centre Vendée santé

Le futur Centre Vendée Santé créé par le Département sera mis en place dans le local appartenant à M. Domnin BURGAUD pour l'accueil de trois médecins salariés et de deux secrétaires.

La contribution de la commune à ce projet est de fournir le local au département. La commune décide l'acquisition d'un modulaire de 30 m<sup>2</sup> qui sera relié au bâtiment pour l'accueil et le secrétariat. Elle retient la proposition de la sté FMS pour un montant de 19 266 euros.

La commune valide le bail de location du bâtiment avec M. Burgaud ainsi que la convention de mise à disposition du terrain pour la pose du modulaire.

Une convention interviendra ensuite avec le département pour la mise à disposition des locaux.

#### Modification du tableau des effectifs

Deux postes contractuels sont créés pour accroissement d'activité :

Un poste pour la distribution de l'info communale à raison de 20 heures maximum cinq périodes dans l'année.

Un poste pour le traitement de l'urbanisme pour trois mois à raison de 4 heures hebdomadaires.

#### Subvention exceptionnelle pour projet à l'école

Le thème de l'année à l'école Gaston Ramon étant le bien être, un projet de yoga est initié vers les élèves. Une subvention de 640 euros est attribuée à l'amicale laïque pour la réalisation de ce projet.

#### Nomination d'un DPO - convention avec e-Collectivités

Afin de respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD), la commune doit nommer un délégué à la protection des données afin de s'assurer et démontrer que la collectivité offre un niveau optimal et de traçabilité des données personnelles traitées. de protection.

En 2019, la communauté de communes a recruté un DPO qui a permis de réaliser un audit et un calendrier des mesures à mettre en place dans chaque collectivité. Il est maintenant proposé que les communes puissent désigner e-Collectivités comme personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

La commune, souhaitant sécuriser juridiquement le traitement des données personnelles et poursuivre le travail déjà réalisé cette année, décide de confier la mission de DPO au syndicat e-Collectivités par convention.

#### Travaux d'aménagement au domaine des Roches Bleues

Le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement des tranches 1 et 2 du lotissement le domaine des Roches Bleues, établi par le cabinet Géouest est approuvée. La consultation se déroulera en janvier pour un démarrage des travaux en mars.